



41^{ème} Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 27-28 novembre 2013

UNEP/CMS/StC41/19

QUESTIONS DE CONSERVATION

Résumé

Le présent document rend compte des progrès accomplis concernant les activités de conservation, les groupes de travail et les projets entrepris par le Secrétariat depuis la 40^e réunion du Comité permanent, à la date du 31 juillet 2013.

Ces diverses activités ont été menées en conformité avec les objectifs du Plan stratégique de la CMS et avec le mandat découlant de plusieurs Résolutions de la Conférence des Parties et du processus relatif à la structure future.

QUESTIONS DE CONSERVATION

(Préparé par le Secrétariat du PNUE/CMS)

1. Le présent rapport fait la synthèse des progrès accomplis depuis la 40^e réunion du Comité permanent concernant les activités de conservation, les groupes de travail et les projets entrepris par le Secrétariat en coopération avec les Parties, le Conseil scientifique et d'autres parties prenantes, mettant en œuvre les recommandations de la 17^e réunion du Conseil scientifique ainsi que les résolutions adoptées à la COP10.

Programme de petites subventions

2. En 2012, le Programme de petites subventions a reçu 75 projets présentés par des gouvernements, des ONG, des communautés et des scientifiques; 12 projets bénéficiant de subventions pour un montant de 200 000 US\$ ont été sélectionnés en étroite consultation avec le Conseil scientifique de la CMS. Ces 12 projets ont démarré en 2012 et il a été rendu compte des progrès enregistrés en 2103. Afin de faire mieux connaître les résultats des projets à un plus large public, le Secrétariat a lancé une initiative intitulée « Le Projet du mois » qui fait état des progrès accomplis dans des articles publiés sur le site web de la CMS ou dans les médias sociaux comme Facebook ou Twitter. Ces articles sont publiés sur le site web de la CMS au début de chaque mois.

3. Progrès des projets sélectionnés en 2012:

- a. ***Système de marquage et de surveillance de l'esturgeon du Danube***: ce projet comprend des activités pour la réduction des impacts anthropiques négatifs, l'amélioration des mesures de protection et de conservation directe telles que l'élevage en captivité ou le repoissonnement avec au moins 50 000 individus d'espèces indigènes d'esturgeons;
- b. ***Responsabilisation des communautés locales de petits pêcheurs pour la conservation des dauphins des zones côtières au Congo***: certaines activités commencées comprennent la mise en place de zones d'exclusion de la pêche côtière, l'élaboration d'un plan d'indemnisation pour les pêcheurs qui relâchent des dauphins vivants et l'établissement d'un «réseau de rapports et de réactions» piloté par les pêcheurs eux-mêmes qui garantira la sécurité des pêcheurs durant les tentatives de sauvetage. Pour plus d'information, voir l'[Article de la CMS](#);
- c. ***Surveillance communautaire de la baleine à bosse au Costa Rica***: des communautés locales participent à des activités telles que l'identification des zones critiques, le comportement, la répartition, la photo-identification et les interactions avec les bateaux d'observation des baleines;
- d. ***Renforcement de l'engagement des parties prenantes dans les MdE de la CMS: le Centre de ressources pour l'antilope Saïga***: ce projet fournit un appui direct à la mise en œuvre du MdE de la CMS sur l'antilope Saïga, notamment la publication de «Saiga News»;
- e. ***Programme de conservation «Les pélicans frisés et les zones humides dans le bassin méditerranéen»***: un Plan d'action sera élaboré pour la conservation de l'espèce dans le Parc national du lac Skadar à Monténégro, une destination écotouristique importante. Ce site est le

seul lieu de reproduction de l'espèce dans ce pays. Pour plus d'information, voir l'article de la CMS;

- f. ***Le Sud rencontre le Nord – Un partenariat rassemble les défenseurs du faucon concolore:*** il est remédié au manque d'informations sur le faucon concolore, notamment sur les zones d'hivernage grâce à l'échange de données et à la formation d'experts en matière de surveillance et de gestion de l'espèce à Madagascar;
- g. ***Relevés acoustiques auprès des baleines à bosse dans le sud du Mozambique:*** ce projet vise à obtenir des données acoustiques sur les vocalisations et les bruits ambiants des baleines à bosse dans une zone où un port industriel est en construction;
- h. ***Répartition et abondance des flamants des Andes au Pérou:*** des études sont en cours pour recueillir des informations sur les colonies de flamants afin de trouver de nouveaux sites potentiels. Pour plus d'information, voir l'[Article de la CMS](#);
- i. ***Conservation de deux espèces de chauve-souris *Miniopterus schreibersii* et *Rhinolophus euryale* dans les anciennes mines de Slovaquie:*** un inventaire des mines qui sont importantes pour les chauves-souris est en cours et 150 entrées dans les mines abritant des populations de chauves-souris sont en cours de restauration, et ce afin de prévenir tout danger pour les personnes tout en permettant l'accès aux chauves-souris. Pour plus d'information, voir l'[Article de la CMS](#);
- j. ***Soutien au Tadjikistan pour favoriser une coopération transfrontalière sur la panthère des neiges:*** le projet vise à encourager une coopération entre l'Afghanistan et le Tadjikistan pour la protection et la planification de mesures pour la population transfrontalière que se partagent les deux pays. Pour plus d'information, voir l'[Article de la CMS](#);
- k. ***Remédier à l'insuffisance de données pour améliorer la surveillance de la tortue marine en Tanzanie:*** le projet comprend des activités de surveillance journalière durant les deux périodes de nidification maximale (avril et mai) et la localisation des nids actifs; et
- l. ***Conservation de l'hirondelle bleue dans les hautes terres orientales du Zimbabwe:*** des enquêtes pour localiser les populations reproductrices d'hirondelles bleues sont en cours, ainsi qu'un programme consistant à faire mieux connaître l'espèce dans les écoles locales et à dispenser une formation aux rangers. Pour plus d'information, voir l'[Article de la CMS](#);

4. Au moment de la rédaction du présent texte (juillet 2013), l'appel à propositions de 2013 est en préparation et devrait être lancé dans le courant de l'année. Une mise à jour du nouvel appel à propositions sera lancée oralement à la 41^e réunion du Comité permanent.

Espace de travail du Conseil scientifique

5. L'espace de communication et de travail sur le web pour le Conseil scientifique a été lancé en janvier 2013. Cet outil efficace témoigne du travail du Conseil scientifique et fournit un espace de travail en ligne pour chacun des thèmes relevant du mandat du Conseil.

6. Des invitations ont été envoyées à tous les conseillers scientifiques et experts externes qui font partie du groupe de travail de la CMS; actuellement près de 200 membres sont enregistrés. Le

Secrétariat a rempli l'espace de travail avec un contenu et des documents pertinents, fournissant ainsi la base pour les débats en cours sur des questions telles que les voies de migration, l'IPBES ou les réseaux écologiques. Depuis que l'espace est opérationnel, le Secrétariat met régulièrement à jour le contenu, facilite les échanges de vues et affiche les nouveaux documents dès qu'ils sont disponibles.

Planification, évaluation et analyse des lacunes au sein du Conseil scientifique

7. Dans le cadre du processus relatif à la structure future, la restructuration du Conseil scientifique a été reconnue comme l'une des seize activités cibles pour la CMS comme il est indiqué dans la Résolution 10.1 sur les questions financières et administratives et la Résolution 10.9 sur la structure et les stratégies pour la CMS et la Famille CMS. Il s'agit notamment de l'Activité 7 sur la restructuration du Conseil scientifique visant à maximiser les compétences spécialisées et les connaissances nécessaires pour: 1) déterminer les possibilités de maximiser les compétences spécialisées et les connaissances du Conseil scientifique afin de soutenir au mieux la CMS; 2) déterminer si des lacunes existent dans les connaissances et/ou les compétences spécialisées au niveau de la composition actuelle du Conseil scientifique; 3) développer le partage du savoir et des avis au niveau de la Famille CMS.

8. En réponse à cette demande, et conformément à un débat précédent mené au sein du Comité permanent à sa 40^e réunion (UNEP/CMS/StC40/11.3), le Secrétariat de la CMS a préparé un document d'information qui sera examiné par les participants lors de la réunion stratégique et de planification du Conseil scientifique qui aura lieu à Gaète-Formia (Italie) du 9 au 11 octobre 2013. Les résultats de ce débat seront récapitulés dans le rapport de la réunion de Gaète.

Oiseaux migrateurs terrestres de l'Afrique et de l'Eurasie

9. Le Plan d'action prévu par la Résolution 10.27 sur l'état de conservation des oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie a déjà été établi. Il a été transmis au Conseil scientifique par le biais de l'espace de travail du Conseil, avec comme date limite le 30 juin 2013 pour l'envoi d'observations. Toutes les observations ont été recueillies et sont incluses dans la nouvelle version. Le Plan sera soumis au Conseil scientifique à sa 18^e réunion en 2014 pour approbation avant d'être présenté à la COP11. BirdLife International est étroitement associé à ce projet et fournit les services d'un coordonnateur du groupe de travail sur les oiseaux terrestres.

10. Après quelques nouvelles alarmantes au sujet du piégeage des oiseaux en Égypte, le Secrétaire exécutif de la CMS a écrit au Ministre égyptien de l'environnement et au Point focal de la CMS afin d'attirer l'attention sur ce problème et a demandé un complément d'information. Un éditorial distribué aux médias a eu de très importantes répercussions, notamment la publication sur plusieurs revues et des entretiens de suivi.

Empoisonnement des oiseaux migrateurs

11. Comme demandé dans la Résolution 10.26 concernant la réduction du risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs, un groupe de travail a été mis en place sous la houlette du Conseil scientifique et chargé d'entreprendre un examen approfondi de l'étendue et de la gravité de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs et des variations selon les zones géographiques et les taxons. Pour mener à bien cette tâche, il a été fait appel à un coordonnateur du groupe de travail en janvier 2013, grâce à une contribution volontaire de l'Unité de coordination intérimaire du Mémorandum d'entente PNUE/CMS sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (MdE rapaces).

12. En mai 2013, une contribution généreuse de la Tunisie a permis d'organiser un atelier technique chargé d'étudier l'impact de l'empoisonnement sur les oiseaux migrateurs à l'échelle mondiale. Afin de recueillir les meilleures connaissances sur ce thème, l'atelier a réuni des experts provenant d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques. Les experts ont contribué à l'examen approfondi de l'impact de toutes les formes d'empoisonnement au niveau mondial et des mesures pour les combattre. Cet examen a débouché sur des lignes directrices préconisées par la Résolution et dont la rédaction est en cours. La réunion a été financée par la Suisse et la Fondation européenne de la science.

Faucon sacre

13. Dans la Résolution 10.28, la COP a inscrit le faucon sacre (*Falco cherrug*) à l'Annexe I de la Convention. Une équipe spéciale chargée du faucon sacre a été établie au titre de la même Résolution. Quatre groupes de travail ont été mis en place dans l'optique des objectifs du Plan de travail 2012-2014 dans le but de présenter un Plan d'action mondial pour le faucon sacre (Saker GAP) à la COP11. Un atelier qui devra intégrer les travaux des quatre groupes de travail et élaborer un Plan d'action mondial devrait avoir lieu à Abou Dhabi en septembre 2013. Entre-temps, la Mongolie a annoncé un moratoire de 5 ans sur le commerce du faucon sacre et a suspendu toute capture de l'espèce durant cette période.

14. Le Secrétariat de la CMS et le MdE Rapaces basé à Abou Dhabi ont participé étroitement à l'Équipe spéciale chargée du faucon sacre et à la préparation du Plan d'action mondial. Le Secrétariat de la CMS a contribué à deux des quatre groupes de travail, celui assigné à l'objectif 4 sur les politiques et la législation et celui assigné à l'objectif 8 sur la surveillance et la recherche.

Espèces exotiques envahissantes

15. Suite à une recommandation de la 17^e réunion du Conseil scientifique, une étude a été entreprise ayant trait à l'impact des espèces exotiques envahissantes sur les espèces migratrices et aux mesures prises pour atténuer cet impact. Grâce à une contribution volontaire de l'Italie et après un appel d'offres public, le Groupe d'experts des espèces envahissantes de l'UICN a été chargé en 2012 d'exécuter sous contrat ce travail par le biais de l'Université d'Auckland (Nouvelle-Zélande).

16. En avril 2013, l'étude a été envoyée au Secrétariat de la CMS puis distribuée aux Secrétariats de la Famille CMS pour observations à fournir avant le 31 mai 2013. Une fois que le contractant aura incorporé les suggestions reçues, l'étude sera affichée sur l'espace de travail pour consultation avec le Conseil scientifique. Outre l'étude, un projet de résolution a également été préparé. Tous deux seront soumis au Conseil scientifique en 2014 pour un débat complet.

Voies de migration

17. La COP10 a adopté la Résolution 10.10 qui prenait acte des travaux du Groupe de travail sur les voies de migration au cours des trois dernières années et proposait le maintien de ce groupe pour examiner des questions scientifiques et techniques, des initiatives et des processus internationaux pertinents et pour donner des orientations et des contributions à la conservation et à la gestion des voies de migration aux niveaux mondial et à celui des voies de migration durant la période intersessions jusqu'à la COP11, comme base pour la future politique de la CMS sur les voies de migration.

18. Le mandat renouvelé du groupe de travail a été rédigé, examiné et adopté et de nouveaux experts ont rejoint le groupe. Le groupe se concentre actuellement sur un programme de travail qui sera examiné lors d'un atelier spécifique, dans la limite des fonds disponibles.

19. La compilation des trois études sur les voies de migration produites et soumises à la COP10 est en préparation et sera publiée dans la Série technique de la CMS.

Réseaux écologiques: projet et compilation d'études de cas en Éthiopie

Projet de l'Éthiopie

20. En avril 2013, 43 cobes à oreilles blanches, quatre éléphants et quatre cobes de lechwe du Nil ont été équipés de colliers émetteurs lors d'une opération au sol, avec l'appui d'un hélicoptère, dans le parc national de Gambella (Éthiopie), dans le cadre d'un projet de la CMS en coopération avec le Conservatoire éthiopien de la vie sauvage (ECWA). Le principal objectif du projet est d'étudier le couloir de migration et les facteurs écologiques qui déterminent la migration des mammifères terrestres entre l'Éthiopie et le Sud-Soudan. Les résultats préliminaires montrent qu'une partie de la population de cobes à oreilles blanches est sédentaire tandis que le reste est migratrice, mais un groupe peut être migrateur une année et sédentaire l'année suivante. Ce schéma intéressant sera clarifié par la suite après que des informations supplémentaires auront été recueillies auprès des individus munis récemment d'un collier.

21. Au titre du MdE signé entre l'ECWA et l'Université d'Addis-Abeba – Centre régional pour l'environnement de la Corne de l'Afrique, cette dernière a fourni l'hélicoptère et les colliers pour les éléphants et les cobes de lechwe du Nil, espèces qui n'étaient pas incluses dans le projet initial de la CMS. En outre, une reconnaissance aérienne systématique de la faune sauvage a également été effectuée pour connaître la répartition actuelle de cette faune dans la région. Les résultats de cette reconnaissance constitueront les éléments de base pour la protection du couloir de migration entre l'Éthiopie et le Sud-Soudan et l'établissement d'une zone protégée transfrontière. Un atelier qui se penchera sur les données relatives aux espèces portant un collier est prévu au début de 2014. Le projet est financé par la Norvège.

Études de cas

22. Dans la Résolution 10.3, la COP priait le Secrétariat de compiler les études de cas existantes qui sont pertinentes pour les espèces migratrices représentatives des différents groupes taxonomiques et/ou des groupes liés aux types d'écosystèmes principaux, et de faire rapport des résultats, y compris des recommandations, à la Conférence des Parties, à sa onzième session pour illustrer l'application pratique des approches décrites dans la Résolution 10.3 et soutenir l'échange de données d'expérience entre les Parties.

23. Donnant suite à cette requête, le Secrétariat a compilé les études de cas sur les réseaux écologiques qui concernent particulièrement les espèces ci-après:

- a) Éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*)
- b) Gorille de montagne (*Gorilla beringei beringei*)
- c) Éléphant de forêt d'Afrique (*Loxodonta cyclotis*) et Gorille des plaines de l'ouest (*Gorilla gorilla gorilla*)
- d) Panthère des neiges (*Uncia uncia*)
- e) Jaguar (*Panthera onca*)
- f) Gazelle de Mongolie (*Procapra gutturosa*)
- g) Esturgeon (*Huso huso*)
- h) Mégaptère (Baleine à bosse) (*Megaptera novaeangliae*)
- i) Dugong (*Dugong dugon*)

- j) Faune migratrice marine – par ex. cachalot (*Physeter macrocephalus*), baleine bleue (*Balaenoptera musculus*)
- k) Grue de Sibérie (*Grus leucogeranus*)
- l) Grande outarde (*Otis tarda*)
- m) Bécasseau maubèche (*Calidris canutus rufa*)
- n) Voie de migration du Papillon monarque (*Danaus plexippus*), chauves-souris
- o) Pigargue commun (*Haliaeetus albicilla*)

24. Le document a été affiché sur l'espace de travail du Conseil scientifique pour examen et sera sous peu affiché sur le site web de la CMS.

25. Le Secrétariat de la CMS est à la recherche de fonds qui permettront de réaliser d'autres volets de la Résolution 10.3, en particulier une étude stratégique de la mesure dans laquelle et la façon dont les principaux systèmes et initiatives existants en matière de zones protégées visant à promouvoir les réseaux écologiques satisfont aux besoins des espèces migratrices. Cette étude revêt une importance décisive en tant que base pour l'établissement de réseaux écologiques sur le terrain et la promotion de la connectivité.

Débris marins

26. Grâce à une contribution volontaire de l'Australie, et en conformité avec le mandat de la Résolution 10.4 sur les débris marins, un mandat pour l'examen des débris marins a été établi en mai 2013 et un appel d'offres a été lancé. Le but de ce contrat est d'identifier les lacunes dans les connaissances dans trois grandes catégories: les sources et les types de débris marins, les impacts des débris marins sur les espèces migratrices et les problèmes relatifs à la gestion des débris marins et leurs impacts. Par ailleurs, tenant compte des outils d'information existants et des rapports fournis par les deux programmes du PNUE (Programme pour les mers régionales et Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres), ce projet vise à formuler des recommandations spécifiques au rôle que les Parties à la CMS pourraient jouer pour combler les lacunes déclarées dans les connaissances. La sélection des consultants devrait avoir lieu en août et les résultats seront disponibles à temps pour la 18^e réunion du Conseil scientifique en 2014.

Bruits sous-marins

27. Le Conseil scientifique de la CMS a été chargé d'élaborer des lignes directrices volontaires au sujet des bruits sous-marins (voir la Résolution 9.19); toutefois, il n'a pas encore pu s'acquitter de cette tâche. Le Secrétariat conjoint CMS/ASCOBANS propose donc d'apporter une modification au mandat du groupe de travail conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS sur la pollution acoustique sous-marine actuellement en place pour intégrer le travail à effectuer dans les trois organisations. Un nouveau mandat a été présenté à la 20^e réunion du Comité consultatif d'ASCOBANS (27-29 août 2013) pour approbation. Le Comité scientifique d'ACCOBAMS et le Conseil scientifique seront invités à leur tour à l'approuver. Pour plus de praticité et afin de gagner du temps, cela pourrait être fait par correspondance.

Obstacles à la migration

28. En 2011, le Secrétariat a initié une étude préparée par le WWF Mongolie sur les effets du développement des infrastructures telles que la construction de barrières, routes et voies ferrées sur les ongulés migrateurs en Mongolie; ce point a été examiné par le Conseil scientifique à sa 17^e réunion. À

la suite de ce rapport, le Secrétariat a œuvré pour neutraliser cette menace critique et nouvelle. Plus de détails sur ces activités, y compris l'organisation d'un atelier et l'élaboration d'un rapport intitulé «Saiga Crossing Options» figurent dans le document UNEP/CMS/StC41/18 CMS Instruments.

Panthère des neiges (*Uncia uncia*)

29. Comme pour le projet des petites subventions en faveur de la panthère des neiges, le Secrétariat participe à une initiative lancée par le gouvernement kirghiz, appuyée par la Banque mondiale, visant à adopter un programme mondial de protection de l'écosystème de la panthère des neiges parmi les 12 États de l'aire de répartition de cette espèce. De plus amples informations sur l'engagement de la CMS dans ce processus figurent dans le document UNEP/CMS/StC41/18 CMS Instruments.

Propositions d'inscription aux Annexes

30. À sa 17^e réunion, le Conseil scientifique a approuvé l'inscription éventuelle de l'ours blanc (*Ursus maritimus*) à l'Annexe I de la CMS. En mai 2013, un avant-projet avait été affiché sur l'espace de travail du Conseil scientifique pour consultation.

31. Le Comité scientifique d'ACCOBAMS a approuvé un avant-projet d'inscription aux Annexes de la population méditerranéenne des baleines de Cuvier (*Ziphius cavirostris*), qui devrait bientôt être soumis pour consultation avec le Conseil scientifique en utilisant l'espace de travail.

32. Un avant-projet a également été préparé pour l'antilope du Tibet ou Chirou (*Pantholops hodgsonii*), qui devrait bientôt être soumis pour consultation avec le Conseil scientifique en utilisant l'espace de travail.

Action requise:

Le Comité permanent est invité à prendre note des activités ci-dessus et formuler des observations et des orientations, le cas échéant.